

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 48 (1960)

**Heft:** 880

  

**Artikel:** Emissions radiophoniques

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-285113>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**GENÈVE**

**OPTIQUE MODERNE**  
ALBERT KRAUER  
OPTICIEN DIPLOMÉ MAITRISE FÉDÉRALE  
RUE DU MONT-BLANC 8 GENÈVE

**Léon Smulovic**  
● HORLOGERIE  
● BIJOUTERIE  
Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.  
Genève, Terrassière 5  
Tél. 36 54 89

**DROGUERIE DU MOLARD**  
Triponnez  
PLACE DU MOLARD 3

**BRIQUET & FILS**  
38, rue du Marché  
depuis 65 ans les spécialistes du stylo

**L'OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES**  
vous offre dans son magasin  
**AUX PETITS LUTINS**  
9, rue de la Fontaine  
un grand choix de  
**tabliers, vêtements d'enfants, lingerie**

**BAUMANN-JEANNERET**  
49 RUE DU STAND - 3<sup>BI</sup> GEORGES FAYON  
PAPETERIE FOURNITURES MEUBLES DE BUREAU

**LA MAISON DU THÉ**  
Importe directement ses réputés 4, Tour de l'Île - Genève  
DIXON'S CEYLON TEAS Service à domicile  
Téléphone 24 99 28

**BROSSERIE W. SCHUBNELL**  
Brosses pour la toilette et le ménage  
Grand choix. Articles soignés. Prix avantageux  
Actuellement : Rue Chaponnière 5  
Anciennement : Rue Winkelried 6  
Tél. 32 20 73

...et pour la vie entière, un beau trousseau  
**LA LINIÈRE**  
3, rue du Rhône - GENÈVE

**Budget restreint mange à sa faim**  
dans les restaurants du **DSR** DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

Chaux-de-Fonds	FOYER DSR Rue des Chemins-de-Fer 7
Genève	RESTAURANT DES FALAISES Quai du Rhône 47 REST. ET HOTEL DE L'ANCRE Rue de Lausanne 34 RESTAURANT LE CARILLON Route des Acacias 17
Lausanne	RESTAURANT LE CARILLON Rue des Terreaux 22 RESTAURANT DE ST-LAURENT Rue St-Laurent 4
Le Locle	RESTAURANT BON-ACCUEIL Rue Calame 13
Martigny	RESTAURANT LE CARILLON Rue du Rhône 1
Neuchâtel	RESTAURANT NEUCHATELOIS Faubourg du Lac 17
Nyon	RESTAURANT SANS ALCOOL DSR Avenue Viollier 11
Sierre	RESTAURANT DSR Place de la Gare

**VAUD**

Spécialité: La fiche comptable  
**Impimerie Th. Ebechard**  
LAUSANNE  
Terreaux 8  
Téléphone 223383

**Achetez Suisse**  
Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à  
**Art Rustique Suisse**  
H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne

**Droit d'asile helvétique**

**La bonne conscience est une invention du diable**

M. Carl Ludwig vient de publier un volume important sur la politique suisse à l'égard des réfugiés au temps de la dernière guerre. C'est sur mandat du Conseil fédéral que l'auteur a étudié, trié, classé une montagne de documents officiels et privés. Il laisse parler les documents, et n'écrit en fin d'ouvrage que quatre pages de réflexions. Sur l'accueil fait aux réfugiés en cette époque douloureuse, nous avions, de façon générale, bonne conscience. Ne songant pas à ce mot terrible et terriblement juste du Dr Albert Schweitzer: « La bonne conscience est une invention du diable ».

Un pays où la majorité des habitants ont bonne conscience est souvent un pays où la conscience s'endort trop aisément, trop volontiers. Et puis notre peuple avait encore devant les yeux cette inscription qui se lisait sur la Haute Route: « La noblesse de la Suisse, c'est d'être une terre de refuge pour les exilés. »

Or le fait est, d'après l'ouvrage de M. Ludwig, qu'à cette époque-là, la Suisse a manqué de grandeur... A certaines heures critiques, nous avons refusé l'entrée à des milliers de

Juifs... une politique plus libérale en matière d'admission aurait eu pour effet de mettre d'innombrables persécutés à l'abri de l'extermination.

Le Rapport Ludwig a produit ses effets... Les principes arrêtés en 1957 par le gouvernement fédéral marquent déjà un vigoureux redressement... « Le droit d'asile, déclare-t-on, n'est pas une tradition de la Suisse. Il est un principe et une manifestation de l'idée suisse de la liberté et de l'indépendance... Il y a lieu de partir de l'idée que les fugitifs devront, en principe, être accueillis ».

CHARLY CLERC

Les Editions Delachaux et Niestlé, à Neuchâtel, viennent de publier en un volume intitulé « Une Patrie à faire », les conférences radiodiffusées que Charly Clerc a prononcées au cours des derniers mois de sa vie, en 1958. L'extrait que nous publions ci-dessus et qui cadre si parfaitement avec les débats de la Commission des Droits de l'homme et du Conseil économique et social, dont nous parlons ci-contre, montre combien notre écrivain neuchâtelois était ouvert aux problèmes européens et mondiaux. Tous les Suisses soucieux de l'avenir spirituel de leur pays se doivent de lire et de méditer ce volume si riche de pensée. (A.W.-G.)

**Conseil économique et social**

**Coordination des efforts — Condition de la femme**

Le sujet central de cette 30e session du Conseil économique et social, présidé par M. Carl Schurmann (Pays-Bas) tendait à la coordination des efforts en vue de l'amélioration des conditions économiques et sociales dans les pays en voie de développement. On constate que bien souvent les travaux des Nations Unies, de l'assistance technique et des organisations spécialisées telles que l'Unesco, l'OIT, la FAO, etc., ne sont pas conçus avec assez d'ensemble. Il en résulte des pertes de forces et d'argent qui sont déplorables. On doit absolument « utiliser de la manière la plus efficace les ressources disponibles pour une plus grande concentration des activités ». Les mesures proposées au cours de cette session, auront peut-être des conséquences favorables.

A ce propos, les organisations, non-gouvernementales estiment qu'elles ne sont pas assez consultées et que l'on ne coordonne pas assez les efforts avec elles. Pourtant, la plupart d'entre elles ont des sections dans les pays en voie de développement, elles sont en contact direct avec les populations en cause, elles disposent d'une documentation et d'un outillage de première main, on devrait les consulter et utiliser davantage leur expérience très souvent antérieure à celle des Nations Unies. La coopération plus étroite entre les organisations non gouvernementales à statut consultatif fut discuté par la conférence des dites organisations à Genève, du 30 juin au

5 juillet 1960.

La discussion du rapport envoyé par la commission de la Condition de la femme a été fort animée en cette trentième session du Conseil économique et social. Ce rapport émanait de la 14e session de la commission tenue à Buenos-Ayres en mars 1960.

On discuta d'abord des droits politiques; la commission souhaite que les femmes aient plus librement accès aux hautes fonctions publiques, l'examen de la situation dans les différents pays du monde montre que ce n'est pas le cas — on sait qu'une exception toute récente vient d'être faite, à Ceylan, où une femme, a été nommée premier ministre.

**Mesdames**

Vous trouverez dans la Galerie d'art d'une Genève, spécialiste en Gravures et aquarelles, tout ce qu'il faut pour décorer votre intérieur: Belles vues suisses (dans tous les prix), Fleurs, Oiseaux, Marines, etc.  
Entrée libre à la

**Galerie Muriset**  
Molard 4 (2me ét., ascenseur), Genève

On a peine à se mettre d'accord en ce qui concerne l'âge minimum du mariage. La commission réclame un minimum de 15 ans, d'autres proposent 16 ans, et surtout un minimum plus élevé pour les hommes, dix-huit ans par exemple. Les pays du Nord tiennent

**Le Conseil économique et social a approuvé les résolutions de la Commission des Droits de l'Homme**

La commission des droits de l'homme qui nous intéresse aussi de très près, puisque son activité tend à protéger la liberté individuelle — avait envoyé un rapport dont nous avons parlé dans notre journal de mai 1960. Aussi ne rappellerons-nous que brièvement ces propositions.

Le Conseil estime très utile la création ou le développement de comités nationaux des droits de l'homme, ils ont une mission éducative à remplir dans tous les pays.

Le très remarquable rapport de M. Arcot Krishnaswami sur la liberté de religion, la tolérance sera imprimé et diffusé.

La convention de 1956 relative à l'esclavage a été adoptée par 35 Etats, elle comporte un article 8 par lequel les Etats doivent coopérer avec les Nations Unies pour que la convention soit appliquée, en donnant des renseignements sur ce sujet, en communiquant les lois ou règlements qui concernent la lutte contre l'esclavage or, aucun renseignement n'est encore parvenu...

Le projet de déclaration relatif au droit d'asile, dont nous avons entretenu nos lecteurs, sera soumis à la prochaine assemblée générale.

pour un minimum relativement élevé, certains pays méridionaux prétendent encore maintenir leur âge minimum à 12 ans.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'en définitive c'est affaire à chaque nation de fixer ces limites. Les conséquences de ces réglementations sont internationales.

Le monde souffre de surpopulation, plus les filles se marient jeunes, plus la population a tendance à augmenter, donc il faut reculer l'âge du mariage.

Nous souhaitons la participation active des femmes aux affaires publiques, elles ne peuvent collaborer activement que si elles ont reçu une instruction suffisante, or cela n'est pas possible si on les marie à 12, 13 ou 14 ans; elles ont des charges de famille qui les absorbent trop et les retiennent loin de l'école.

(à suivre)

**ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES**

Tous les lundis (13 h. 50):  
Femmes chez elles.  
Tous les vendredis (17 à 18 h.):  
Guirlande de septembre (émission féminine d'été).

**CARNET DE LA QUINZAINE**

**2-11 septembre Hanovre**  
Congrès international des femmes dans le cadre de l'Exposition Deutscher Hausfrauenbund.

**6-8 et 10 septembre Rome**  
Thermes de Caracalla: épreuves de gymnastique féminine (Jeux olympiques).

**27-30 septembre Cambridge**  
21e Congrès international de la Fédération abolitionniste internationale.

**VOYAGES ET VACANCES**  
gratuits en collectionnant les bons de garantie des  
**Pâtes de Rolle**